



## Liquidation Judiciaire d'une entreprise et caution du dirigeant

Par **FARE T**, le **10/01/2019** à **03:30**

Bonjour,

Suite à une liquidation Judiciaire de ma Société SARL, la banque à l'époque avait exigé ma caution personnelle dans le cadre de la réalisation d'un pret pour l'achat de matériel. La société a été liquidité en 10/2016 et aujourd'hui la banque à cédé sa créance à une société dénommée EOS; Cette société exige aujourd'hui que je solde la dette au titre de ma caution. Je souhaitais avoir votre avis. Après avoir lu divers article, pensez vous que la liquidation judiciaire, du fait que mon mandat social est éteint, met fin à mon cautionnement. Par ailleurs je n'ai plus aucun élément en ma possession, de ce fait, j'ai demandé l'entier dossier à cette société qui ne veut pas me le fournir et m'informe du fait que je cite :

[size= 11.0pt; color: #1f497d]La société EOS n'est pas l'archiviste de ses débiteurs[/size][size= 11.0pt], et l'ensemble des éléments que vous me demandez sont en votre possession, la banque vous ayant remis un double original de chaque élément contractuel et vous a averti de chaque relance en impayé si tant est que vous ayez procédé au suivi de vos courriers.Dans le cadre du recouvrement amiable de ces créances nous ne fournissons pas de « copie » de dossier physique, vous connaissez vos engagements et vos obligations, le suivi de vos dossiers vous reviens[/size]

Merci pour votre aide et avis sur le fait que j'ai obligation ou pas à payer une dette dont l'entreprise n'est plus.

bien cordialement

[size= 11.0pt; color: #1f497d] [/size]

Par **Visiteur**, le **10/01/2019** à **07:00**

Bonjour

Vous dites:"payer une dette dont l'entreprise n'est plus."

Pourquoi une caution est-elle demandée par un prêteur, selon vous ?

De ce côté, c'est clair...

En ce qui concerne l'organisme, il n'a aucun pouvoir tant que vous n'avez pas été condamné, car il lui faut un titre exécutoire pour agir via huissier.